



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Aménagement de terrains multi-activités à proximité du groupe scolaire Roger Sudre – approbation du projet et des modalités de financement. Appel à projets pour la programmation des subventions d'investissement de l'Etat de l'exercice 2024

N° 009.12.2023

Rapporteur :
Jérôme GARCIA

L'an deux mille vingt-trois le quatorze du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 décembre 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLERON

Absents excusés

Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FEVRIER
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Jérôme GARCIA
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Ghislaine DELPRAT, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20231214-009122023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Affichage : 15/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Une étude relative à l'aménagement du terrain situé à proximité du groupe scolaire Roger Sudre, du chemin de Lourmette jusqu'à la rue Roger Monpezat, a été engagée par la commune. Le cabinet VITAM INGENIERIE a élaboré un programme technique détaillé.

Il s'agit de réaménager un terrain afin d'y installer des équipements permettant de favoriser la pratique sportive au sens large au profit des écoles, des associations et des habitants.

Ce projet répond à la volonté de la commune de créer une nouvelle aire ludique et sportive en cœur de ville et d'offrir de nouveaux lieux de pratiques sportives. L'aspect paysager est l'une des priorités car il permettra à la commune de s'inscrire pleinement dans la démarche « Terre de Jeux 2024 ».

À ce titre et dans le cadre du dispositif « 5 000 terrains de sports », la commune a sollicité une subvention de 90 000 € de l'Agence nationale du sport pour laquelle seule une partie des dépenses des travaux a été prise en compte à savoir 179 520 € HT qui concerne les infrastructures sportives.

Les autres dépenses de travaux d'un montant de 664 185,17 € HT et les prestations intellectuelles restent à financer. Pour cette opération, un permis de construire et une autorisation de travaux ont été délivrés en juin 2023.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 943 283,17 € HT. Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations intellectuelles	99 578,00	Etat - DETR	300 000,00
Travaux et aménagements	843 705,17	Agence nationale du sport	90 000,00
		Région Occitanie	25 000,00
		Ville de Revel	716 939,80
TOTAL HT	943 283,17		
TVA 20 %	188 656,63		
TOTAL TTC	1 131 939,80		1 131 939,80

Cette opération s'inscrit pleinement dans la catégorie n°6, équipements sportifs et socio-éducatifs d'intérêt local, des opérations éligibles de la programmation des subventions d'investissement de l'Etat.

Considérant qu'il s'agit d'un projet phare du développement sportif socio-éducatif de la commune et sur proposition de monsieur Jérôme GARCIA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet et le plan de financement de l'opération d'aménagement de terrains multi-activités à proximité du groupe scolaire Roger Sudre pour un montant total de 943 283,17 € HT,
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention d'investissement au taux maximum.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20231214-009122023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Affichage : 15/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 15 décembre 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20231214-009122023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Affichage : 15/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation